

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 4 (1863), p. 81-85

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1863__4__81_0

© Société de statistique de Paris, 1863, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL



DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

Procès-verbal de la séance du 7 mars 1863.

Le 7 février 1863, la Société de statistique de Paris s'est réunie sous la présidence, d'abord de M. le docteur Brière de Boismont, puis de M. Wolowski, membre de l'Institut.

Lecture est donnée du procès-verbal, qui est adopté sans réclamation.

M. le docteur Boudin. Un des passages du procès-verbal que nous venons d'entendre m'amène à faire une observation que je crois d'une certaine utilité. En rendant toute la justice qui lui est due au nouveau travail que notre secrétaire perpétuel vient d'insérer dans le dernier numéro du Recueil de la Société, sur la *justice criminelle dans les principaux États de l'Europe*, je dois y signaler une omission, qui a, au moins à mes yeux, une véritable importance; c'est celle des sources auxquelles il a puisé. Ce n'est pas que, pour ma part, je doute de l'authenticité, du caractère officiel des documents dont il s'est inspiré; mais, d'une part, mes convictions sur ce point pourraient n'être pas partagées par tous, et, de l'autre, c'est rendre un véritable service aux statisticiens que de leur signaler l'existence de publications officielles qui leur sont inconnues. Enfin, j'estime qu'en principe l'auteur d'un travail statistique doit toujours, par l'indication de ses autorités, donner à ses lecteurs le moyen de contrôler ses affirmations. Tout ceci, je le répète, sans préjudice de mon opinion sur la valeur du travail de M. Legoyt, valeur que peuvent seuls apprécier ceux qui connaissent toutes les difficultés de comparaisons de cette nature.

M. Legoyt. L'observation de M. le docteur Boudin est parfaitement fondée, et j'y ferai droit en donnant, à la fin de mon travail (que j'espère pouvoir publier dans un prochain numéro), les titres des publications officielles où j'ai puisé.

M. Demay. On a fait la remarque, dans une séance précédente, que le fardeau de la rédaction de notre recueil repose presque entièrement sur notre secrétaire perpétuel. Il y aurait, selon moi, un moyen d'alléger ce fardeau. Ce serait de publier les rapports sur les prix de statistique décernés par l'Académie des sciences depuis l'origine de leur distribution. On aurait ainsi un chapitre fort intéressant de l'histoire de la statistique privée en France.

M. Legoyt. Je ne sais trop comment nos lecteurs, qui veulent avant tout des faits nouveaux, des faits actuels, accueilleront un travail rétrospectif de cette nature. Ce travail aurait très-naturellement sa place dans une histoire de la statis-

tique en France ; mais je crois qu'il occuperait à tort, dans notre recueil, une place que remplirait bien mieux une analyse des publications statistiques les plus récentes. M. Demay me permettra d'ailleurs de lui faire remarquer qu'il n'est pas complètement désintéressé dans l'opinion qu'il vient d'exprimer ; mais loin de l'en blâmer, je suis heureux qu'il me fournisse ainsi une occasion de faire connaître à la Société qu'il a été un des heureux lauréats auxquels l'Académie des sciences décerne, chaque année, le prix de statistique fondé par M. de Monthyon.

M. Teyssier des Farges. Je crois, comme M. Legoyt, que ce sont surtout des faits nouveaux que notre Bulletin doit enregistrer, et, à ce sujet, j'exprimerais volontiers le désir qu'il fit plus souvent connaître ceux qui s'accomplissent à l'étranger.

M. le docteur Boulin. Le reproche indirect ainsi adressé à M. Legoyt ne me paraît pas fondé, car il est à remarquer que presque tous ses mémoires reposent sur des comparaisons entre les faits constatés en France et à l'étranger.

A la suite de cette conversation, M. le secrétaire propose, au nom de M. le marquis de Fontette, vice-président, la candidature au titre de membre titulaire de la Société de M. A. Gravois, directeur général des caisses d'assurances agricoles, commerciales et industrielles, contre les risques maritimes et d'incendie, et sur la vie.

M. le président propose, en son nom, la candidature de M. Blaise des Vosges.

Conformément au règlement, la Société aura à statuer, dans sa plus prochaine réunion, sur ces deux candidatures.

La parole est donnée à M. du Mesnil-Marigny, pour la lecture d'une note sur les effets économiques de l'absentéisme dans le pays de départ et le pays d'arrivée.

Cette lecture provoque la discussion ci-après :

M. Dupuit, inspecteur général des ponts et chaussées. La méthode qu'emploie M. du Mesnil-Marigny pour évaluer l'augmentation de richesse produite dans une ville par le séjour d'un étranger qui vient y dépenser ses revenus, ne me paraît pas rationnelle. Il n'y a pas là augmentation de richesse proprement dite, il n'y a qu'un déplacement dans la production et la consommation. Si cet étranger était resté chez lui, il y aurait dépensé ses revenus, et d'autres personnes auraient réalisé les profits qu'il a fait faire aux habitants de la ville. Il ne faut pas perdre de vue que cet étranger consomme les produits qu'il achète et que les bénéficiaires de ceux qui les lui vendent ne sont pas l'équivalent de ses dépenses. S'il a dépensé ou consommé pour 50,000 fr. de produits, ceux qui les ont fabriqués ou vendus n'ont peut-être réalisé qu'un bénéfice de 10,000 fr. On s'égare, du reste, toutes les fois qu'on veut évaluer la richesse publique en argent, parce que la valeur des produits diminue par le bon marché, quand leur quantité augmente ; de sorte que, pour certaines denrées, la valeur totale augmente quand leur quantité diminue. Si, dans une bonne année, 100 millions d'hectolitres de froment se vendent au prix moyen de 20 fr. l'hectolitre, la récolte vaut 2 milliards ; si, dans une mauvaise année, 80 millions d'hectolitres se vendent 30 fr., la récolte se vend 2,400 millions. Dira-t-on que le revenu de la France se trouve augmenté de 400 millions ? De même pour le vin et pour une foule d'autres objets. On démolirait la moitié de Paris que l'autre moitié vaudrait peut-être plus que le Paris actuel. La hausse des valeurs ne correspond donc pas à une augmentation de richesse, puisque la hausse qui profite au producteur nuit au consommateur. Quand on veut se rendre compte de l'effet d'une mesure économique, il ne faut pas considérer son effet sur les prix,

mais sur la production. Il faut voir si elle augmente la quantité ou la qualité des choses qui ont la propriété de satisfaire nos besoins matériels ou intellectuels.

M. du Mesnil-Marigny. La richesse qui se développe dans un pays, lorsqu'un opulent étranger vient y dépenser ses revenus, évidemment n'est pas une nouvelle richesse créée, mais bien une richesse déplacée. En restant chez lui, le touriste en aurait fait profiter son pays. Aussi n'y a-t-il aucune discussion à élever sur ce point. Mais si quelqu'un estimait que la France accroît son revenu de 400 millions, dans l'hypothèse citée par M. Dupuit, pendant une année de disette, c'est qu'il se servirait d'une méthode défectueuse, pour apprécier ce que j'appellerai sa *richesse de valeur*.

La richesse de valeur d'un pays doit s'apprécier au moyen d'une expression composée de trois termes : le premier renfermant la valeur de ses capitaux engagés et de toutes ses réserves ; le second, la valeur de sa production annuelle, et le troisième (que l'on doit retrancher de la somme des deux premiers) se composant de la valeur de la consommation annuelle.

Or, la France, dans une année de disette, où elle ne récolte que 80 millions d'hectolitres de grains, valeur 2 milliards 400 millions, à 30 fr. l'hectolitre, faisant à peu près la même consommation qu'en temps normal, où elle récolte et consomme 100 millions d'hectolitres de grains, à 20 fr. l'hectolitre, valeur 2 milliards, est obligée d'acheter à l'étranger pour 20 millions d'hectolitres, au taux de 30 fr.

Dès lors, dans l'expression de la richesse, le terme de la consommation dépasse de 600 millions celui de la production, et la richesse générale, loin de s'accroître, décroît au contraire de 600 millions.

L'observation de M. Dupuit sur l'accroissement des valeurs par la diminution des quantités, est très-fondée. Il est certain qu'on peut augmenter la valeur d'une quantité de marchandises en en détruisant une partie. On sacrifie dans ce cas la *richesse de bien-être* à la *richesse de valeur*.

C'est ainsi que l'histoire constate qu'à certaines époques, les Hollandais ont jeté à la mer des cargaisons de denrées coloniales, pour donner une plus grande valeur à celles qu'ils conservaient.

De l'observation de M. Dupuit il résulte donc uniquement qu'il faut, pour bien connaître la richesse d'un peuple, tenir compte et de sa *richesse de bien-être* et de sa *richesse de valeur*.

Je suis complètement de cette opinion ; seulement je dois faire observer que, dans ma note sur l'absentéisme, il n'a été question que de la *richesse de valeur*.

Toutefois, j'ajouterai que la richesse de bien-être d'une contrée est peu modifiée par le séjour qu'y fait un touriste, attendu que chaque marchandise qu'il consomme est remplacée par une marchandise de même valeur (numéraire ou denrée) qu'il fournit en échange. Cette contrée, relativement au nombre de ses habitants, n'éprouve donc presque aucune réduction dans ses objets de consommation.

Un membre. A quoi bon distinguer la *richesse de bien-être* de la *richesse de valeur*, puisque plus on a d'espèces, plus on peut consommer ?

M. du Mesnil-Marigny. Ces deux richesses sont d'une nature toute différente : la *richesse de bien-être*, qui est relative au nombre des besoins que l'on satisfait, diffère peu dans les divers pays. En effet, les productions annuelles sont-elles supérieures à la consommation, une population nouvelle ne manque pas de surgir pour se les partager. Un déficit vient-il à se déclarer dans les productions ordinaires,

une plus grande mortalité rétablit l'équilibre entre les subsistances et la population. D'où il résulte que la *richesse de bien-être* ne diffère pas très-sensiblement d'un pays à l'autre. Il en est tout autrement de la *richesse de valeur*. N'est-il pas incontestable que l'Angleterre, à égalité de territoire, ou de population, possède une richesse de valeur cinq à six fois plus grande que celle de la Russie ?

D'ailleurs, la puissance et la prépondérance des peuples est bien plus proportionnelle à la masse des capitaux qu'ils possèdent qu'à leur *richesse de bien-être*.

M. Wolowski, membre de l'Institut, président. Je n'ai pas entendu la lecture du travail de M. du Mesnil-Marigny ; je ne saurais donc en étudier, en ce moment, les principes. Je me bornerai à une observation générale. La méthode qui consiste à tenir exclusivement compte de la *richesse évaluée*, au lieu de s'attacher à la *richesse d'utilité*, substitue une valeur nominale à la possession d'avantages réels. C'est ainsi que, pour citer un exemple, lorsque les chemins de fer seront revenus entre les mains de l'État, il y aura en apparence une suppression considérable de capitaux et de revenus particuliers, et cependant la richesse réelle du pays se sera sensiblement accrue si l'État, qui n'aura pas de dividende à distribuer à des actionnaires, réduit les anciens tarifs.

Il suffit de signaler un résultat de cette nature pour se tenir en garde contre les conclusions de M. du Mesnil-Marigny. Produire beaucoup et consommer beaucoup valent mieux que produire peu et consommer peu, bien que, dans ces deux cas, il ne reste qu'une même quantité épargnée.

Quant à l'élévation des prix, il importe de distinguer celle qui provient de l'augmentation de l'aisance générale et d'une demande accrue, de celle qui tient à des moyens artificiels : dans le premier cas, l'équilibre de tous les intérêts se maintient ; dans le second, l'intérêt du plus grand nombre est sacrifié au bénéfice de quelques-uns. Pour se donner la triste satisfaction d'aligner de plus gros chiffres, on diminue ce qui constitue le fond même de la richesse véritable, et comme le chien de la fable, on lâche la proie pour l'ombre.

M. du Mesnil-Marigny. Je partage l'opinion de M. le président. Ainsi que lui, je pense qu'il ne faut pas s'attacher exclusivement à la *richesse évaluée* et qu'il faut s'occuper aussi de la *richesse d'utilité*, chacune de ces deux sortes de richesses ayant une grande importance.

Quant aux chemins de fer, lorsqu'ils seront passés des mains des particuliers dans celles du Gouvernement, l'expression que nous avons donnée, pour mesurer la *richesse évaluée* d'un pays, montrera que la somme de ses capitaux, loin de décroître en raison d'une diminution dans les nouveaux tarifs et en conséquence d'une perte partielle dans la valeur des chemins de fer, se développera au contraire, attendu que les frais de transport, pour toutes les industries nationales, seront beaucoup moindres.

M. le Hir. Je considère comme certain, pour revenir au mémoire de M. de Marigny, que les 50,000 fr. jetés en excédant, par un étranger, dans Paris,

1° Excitent le travail local et la production locale ;

2° Appellent les produits du dehors et accroissent la production générale ;

3° Augmentent le commerce extérieur, qui doit répondre aux besoins nouveaux et en définitive donnent un grand essor à la richesse publique.

M. le docteur Boudin donne lecture du mémoire relatif à l'influence de l'âge des

parents sur le sexe des enfants, dont il avait présenté l'analyse dans une séance précédente.

Une discussion s'élève, pendant laquelle se produisent les mêmes observations qui avaient été échangées dans cette séance.
